



BÉGLÉS, le 5 octobre 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA, Mme Cathy CAMI, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, M. Guénolé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, Mme Hilel BATIKHY, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Edwige LUCBERNET à Mme Cathy CAMI,
M. Franck JOANDET à M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE,
M. Cédric DUBOST à Mme Sandra JENSEN,
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Christelle LAHAYE,
Mme Isabelle TEURLAY-NICOT à Mme Isabelle FORET-POUGNET,
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Fabienne FEDOU,
M. Eric BENAYOUN à M. Aurélien DESBATS.

Absente : Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE (jusqu'à la délibération n°2)

Secrétaire de la séance : Mme Isabelle FORET POUUGNET

COMMUNICATION PAR M. LE MAIRE DEUXIÈME PHASE DU PACTE CITOYEN BÉGLAIS

1. TRAVAUX DE CRÉATION DE L'ÉQUIPEMENT PUBLIC CHAPIT'Ô

Le Conseil autorise Monsieur le maire à lancer une consultation en procédure adaptée pour les travaux de création de l'équipement public « CHAPIT'Ô » et à signer les documents relatifs à l'exécution de ces marchés et les éventuels modificatifs.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

2. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CAFÉ DE LA ROUTE

Il est décidé d'approuver la convention de partenariat avec la FAB et la Ville de Villenave d'Ornon et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

La participation financière de chaque commune est estimée à la somme de 2 500 € par an, au titre du remboursement des dépenses en matière de fluides et d'entretien du local.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le conseil prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

4. ATTRIBUTION SUBVENTION - ATIS

Dans le cadre de son partenariat et afin de soutenir l'association dans son activité générale de détection d'incubateur et d'accompagnement de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire de l'innovation sociale. Le conseil accorde une subvention de 5 000€ à l'association ATIS pour l'année 2018.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION

5. ADHÉSION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

Le conseil autorise M. le maire à prononcer l'adhésion de la ville de Bègles à l'association A.L.E.C pour un montant TTC de 1 900 € et à verser une subvention de 1 800 € dans le cadre du programme d'actions.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU PEDT : SOLDE ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Afin de soutenir les associations sportives, culturelles et de loisirs, partenaires de la politique municipale de l'Enfance, il est décidé d'allouer, à chacune d'entre elles, une subvention en fonction de leur implication dans ce dispositif. Le bilan de l'année scolaire 2017-2018, faisant état des séances effectives réalisées, prévoit le versement d'un complément de subvention aux associations partenaires au regard de l'activité effective sur l'intégralité de l'année scolaire. Par conséquent, il convient de verser une subvention complémentaire répartie de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	COMPLEMENTS
CAB OMNISPORTS	2 925 €
CAB HANDBALL	301 €
Cie ENTRESOLS	302 €
MFORMATION	2 719 €
DOJO BEGLAIS	6 563 €
ASPOM HANDBALL	751 €

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

7. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ET MOBILIER POUR LA PETITE ENFANCE ADHÉSION ENTRE LES VILLES DE BÈGLES ET DE BORDEAUX

Le conseil autorise l'adhésion de la ville de Bègles au groupement de commande dont seront également membres :

- Bordeaux
- Bordeaux Métropole
- Bruges
- Le Bouscat
- Mérignac
- Floirac
- Ambarès & Lagrave

La Ville de Bordeaux assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

M. le maire est autorisé à signer la convention, ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou de retrait.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

8. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Pour mener à bien ce projet, Bordeaux Métropole a choisi de s'appuyer sur l'ordonnance 2015-899 sur les marchés publics qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. M. le maire est autorisé à prononcer l'adhésion à ce groupement de commande et à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

9. DÉNOMINATION D'UNE VOIE - BOULEVARD SIMONE ROSSIGNOL

Il est décidé de dénommer la voie : Boulevard Simone ROSSIGNOL
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

10. SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS POUR L'ANNÉE 2018

M. le maire est autorisé à signer les conventions individuelles et tous les documents y afférents pour le financement du projet d'aménagement de la place des Républicains Espagnols pour l'année 2018 avec les bailleurs suivants :

- Logévie
- Villogia
- Gironde Habitat

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION

11. DÉCLASSEMENT ET VENTE DE BRAY- COMPLÉMENT

Il est décidé d'intégrer les fonciers a et b du plan annexé à la délibération n°30 du conseil municipal du 28 juin 2018 et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

12. DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION ET VENTE TERRAIN - PROJET PATY

Le conseil approuve, le déclassement des parcelles de la section AT n°156p, 160p, 164p, 168p, 187p, 190p, 162p, 166p, 170p, 189p, 192p, 195p et 198p pour une superficie d'environ 2066 m² et décide de céder gratuitement ce foncier d'environ 2 066 m² à la société DOMOFRANCE.

M. le maire est autorisé à signer tous documents afférents à cette affaire et le cas échéant les actes constatant la non résolution de la condition résolutoire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS

13. ACQUISITION ESPACES PUBLICS – ST MANDÉ

Comme indiqué dans le règlement de la copropriété de la Résidence Saint Mandé, cette parcelle est rétrocédée à la Ville et M. le maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

14. ACQUISITION ESPACES PUBLICS – ZAC MAIRIE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC quartier de la mairie, il est décidé d'acquérir les parcelles AI 190, AI 194, AI 196, AI 198, AI 200, AI 202, AI 215, AS L11, AS 407, AS 410, AS 415, AS 6p auprès de la société Aquitanis, soit environ 4870 m² pour un montant de 40 316€ HT.

M. le maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette affaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

15. CONVENTION VILLE / BORDEAUX MÉTROPOLÉ PORTANT SUR LE FONDS DE CONCOURS EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE MARC SANGNIER

Il est décidé de solliciter Bordeaux Métropole pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public via le fonds de concours aux communes qui profitent de l'aménagement général d'une voie réalisée par Bordeaux Métropole et d'autoriser M. le maire à signer la convention liant la ville et Bordeaux Métropole après approbation de ladite convention par le conseil métropolitain.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

16. CONVENTION VILLE / BORDEAUX MÉTROPOLÉ PORTANT SUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES D'ORANGE – RUE RENAUDEL

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales, concernant l'opération d'enfouissement située : Rue Pierre Renaudel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

17. CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / AQUITANIS PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE MOBILIER

Le conseil autorise M. le maire à signer une convention de partenariat liant la ville, AQUITANIS et l'association CANCAN, dans le cadre de l'implantation de trois modules artistiques et ludiques sur le parc des Sécheries.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

18. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA GIRONDE ET LA VILLE DE BÈGLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE

M. le maire est autorisé à signer la présente convention qui a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Bègles. Elle rappelle l'engagement respectif de l'Antai, du préfet et du maire et diffuse des règles de bonnes pratiques de sécurité des systèmes d'information.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

19. ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

L'accord cadre actuel cité en objet arrive à son terme, M. le maire est autorisé à lancer une consultation pour les travaux d'entretien et d'aménagement dans divers bâtiments communaux et à signer avec les entreprises retenues à l'issue de cette consultation, les documents relatifs à l'exécution de ces marchés et les éventuels avenants. En cas d'empêchement, le premier adjoint pourra procéder à la signature de l'ensemble de ces documents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

20. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA CRÈCHE BAGATELLE

Il est proposé au conseil de valider un nouveau montant de subvention de fonctionnement 2018 à hauteur de 152 836 € et d'autoriser M. le maire à signer un avenant à la convention de financement avec la fondation BAGATELLE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 POUR

M. GUENOLE JAN NE PARTICIPE PAS

21. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

Le conseil prend acte de la nouvelle composition de la commission d'accessibilité aux personnes handicapées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

22. RÉACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseil autorise la réactualisation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 POUR

23. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA VILLE AU COMITÉ TECHNIQUE, AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES, À LA COMMISSION DE RÉFORME COMMUNS À LA VILLE ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, AU COMITÉ DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES ET AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS

Les élus siégeant à ces différentes instances sont désignés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

24. COMPOSITION DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le conseil désigne les représentants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail comme suit :

TITULAIRES

- M. Clément ROSSIGNOL PUECH
- M. Marc CHAUVET
- Mme Fabienne CABRERA
- M. Cédric DUBOST
- M. Gilbert PERCHERON
- M. Yvon BOURBOIN

SUPPLEANTS

- Mme Edwige LUCBERNET
- Mme Isabelle FORET-POUGNET
- M. Patrice VIVANT
- M. Philippe MARTIN
- Mme Peggy KANÇAL
- Mme Ninon GARENRET

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

25. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le conseil donne son accord pour créer une commission consultative des services publics locaux de la ville de Bègles qui sera composée de neuf membres du conseil municipal et de trois représentants d'associations locales.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

26. MODIFICATION DU TABLEAU EMPLOIS PERMANENTS

Afin de répondre aux besoins du service public, il est décidé de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'animateur
- 1 emploi de technicien
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à Temps complet
- 1 emploi d'Educateur de Jeunes Enfants
- 1 emploi d'assistant principal 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

27. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

Les divers ajustements sont approuvés.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION
2 NE PARTICIPENT PAS**

28. VERSEMENT SUBVENTION D'EXPLOITATION A LA RÉGIE DES TRANSPORTS

Les ramassages et transports scolaires sont effectués en régie. Les charges et les produits de cette activité sont retracés dans le budget annexe de la régie des transports. Le conseil autorise le versement de cette subvention d'un montant de 160.000€ en faveur de la régie des transports dont les crédits ont été prévus sur le budget 2018 au chapitre 65 article 65738.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 ABSTENTION
2 NE PARTICIPENT PAS**

29. MISE À JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DES REPAS DES USAGERS DANS LES RESTAURANTS CLUBS DE LA COMMUNE

La nouvelle tarification des repas des usagers dans les restaurants clubs de la commune est adoptée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 POUR
1 NE PARTICIPE PAS**